

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Collèges, Sociétés académiques.)

COLLÈGE DE CHAOURCE.

D. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1582-1593. — Fondation du collège de Chaource, par le célèbre poète Amadis Jamyn. — Transaction entre noble homme Amadis Jamyn, seigneur de Basly, secrétaire de la Chambre du Roi, son lecteur ordinaire, d'une part, nobles hommes maître Claude Jamyn, lieutenant-général et ordinaire au Bailliage de Chaource, et Gabriel Jamyn, marchand audit lieu, ses frères, d'autre part, énonçant les faits qui suivent : Amadis Jamyn avait, en 1580, fait à ses frères donation de tous ses biens, sauf réserve d'usufruit; néanmoins, ses frères l'autorisent à disposer par testament de 500 livres de rente « en quelques œuvres pies et charitables, comme pour dresser « et fonder un collège à Chaource pour l'instruction de la « jeunesse »; Amadis Jamyn déclare qu'il affectera à cette destination diverses créances, notamment celle qu'il a sur le fameux libraire Nicolas Chesneau. — Achat par Amadis Jamyn, pour une somme de 120 écus, d'une maison située à Chaource, rue du Pont-de-Pierre, aboutissant d'une part à la Grand'-Rue, de l'autre aux murailles; — donation par Amadis Jamyn de cette maison aux habitants de Chaource, représentés par Jean Baudoin et Jean Hénault, leurs procureurs-syndics, afin d'y « faire un collège pour enseigner et faire « instruire les enfants dudit Chaource et autres lieux, et sans « que ledit logis puisse estre appliqué à autre effect, sinon « pour loger un régent et instruire lesdits enfants... La pré-

« sente donation faicte par le dict sieur Jamyn pour la bonne
« amitié et affection que porte audict lieu de Chaource, lieu
« de sa naissance et patrie. » — Quittances d'arrérages de
rentes écrites de la main d'Amadis Jamyn. — Donation par
Amadis Jamyn à François Mynault et à Anne Jamyn, sa femme, nièce dudit Amadis, de 400 écus rapportant 400 livres de rente. — Minute, grosse et copie du testament d'Amadis Jamyn, qui laisse à la ville de Chaource 1,200 écus devant produire 400 écus ou 300 livres de rentes, et dont une moitié sera donnée à titre de gages « à un homme docte et capable
« qui s'habituera et résidera audit Chaource et y tiendra les
« écoles publiques, » et qui « sera tenu bien et duement instruire et faire instruire la jeunesse, tant aux bons livres de
« la langue latine et grecque que autres instructions ordinaires et accoutumées en un collège, et que un bon principal ou régent d'école peut et doit faire. » L'autre moitié des 300 livres de rente sera employée à l'entretien du pavé et des murailles de la ville. Signature originale d'Amadis Jamyn, « décédé et inhumé à Chaource les 11 et 12 janvier
« 1593, » d'après une note contemporaine écrite au dos de la grosse. (Les dictionnaires biographiques donnent une date différente.) — Codicile par lequel Amadis Jamyn lègue à Nicolas Cauny, son neveu, à la femme et aux enfants de ce dernier une somme de 600 écus, produisant 50 écus ou 150 livres de rente, à prendre sur les 500 livres de rente dont la transaction énoncée plus haut lui laisse la libre disposition, mais après l'exécution du legs fait à la ville de Chaource. —

URSULINES DE BAR-SUR-AUBE.

D. 110. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1635-1779. — Arrêt du Parlement de Paris prescrivant l'enregistrement des lettres patentes de février 1635 qui autorisent les religieuses de Sainte-Ursule à s'établir à Bar-sur-Aube. — Ordonnance de Gilbert de Montmorin-Saint-Herem, évêque de Langres, qui prescrit la réunion de la communauté des Ursulines d'Arc-en-Barrois à celle des Ursulines de Bar-sur-Aube. — Protestation notariée d'une mère contre l'entrée de sa fille au monastère des Ursulines. — Inventaire du mobilier appartenant à dame Antoinette Henry, veuve de messire Louis-Joseph de Mesgrigny de Saint-Pouange, pensionnaire au couvent des Ursulines de Bar-sur-Aube. — Vente du mobilier de feu Marie-Anne Legras, fille majeure, pensionnaire de la même maison. — Traité entre la communauté et un domestique qui s'engage à la servir toute sa vie. — État des messes fondées à la charge de la communauté. — Arrêt du Conseil d'État qui, vu le zèle montré pour l'instruction de la jeunesse par les Ursulines de Bar-sur-Aube, les déclare exemptes d'une imposition destinée à l'acquittement des dettes de la ville. — Avertissement aux Ursulines de payer leur cote-part des impositions du diocèse de Langres, etc. — Déclaration des biens appartenant aux Ursulines de Bar-sur-Aube, etc.

D. 111. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 21 pièces, parchemin.

1635-1787. — Titres des rentes possédées par les Ursulines de Bar-sur-Aube sur les Gabelles, sur la Tontine, sur divers particuliers. — Dettes des Ursulines. — Constitution de dot par Michelle Moussu, veuve de Louis Drouillet, conseiller du Roi, contrôleur général provincial des décimes de la Généralité de Caen, en faveur de Marie de La Roche, sa nièce, qui veut prendre l'habit et faire profession au couvent des Ursulines de Bar-sur-Aube ; procès entre les Ursulines et la famille.

D. 112. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 25 pièces, parchemin ; 2 plans.

1577-1771. — Propriétés urbaines des Ursulines de Bar-sur-Aube. — Alignements donnés par les trésoriers de France pour les bâtiments du monastère ; — ordonnances du baron de Brézé, gouverneur de Bar-sur-Aube, et d'Antoine de Choiseul, marquis de Beaupré, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, qui autorisent les Ursulines à s'emparer d'une ruelle située derrière leur monastère ; — Visite de ce monastère par le curé de Château-Vilain, doyen rural

de Bar-sur-Aube, agissant au nom de l'évêque de Langres ; — acquisitions et aliénations de maisons et granges rues des Halliers, d'Aube, Notre-Dame, de La Madeleine, des Angloiselles, Piverotte, des Celliers, Saint-Michel, etc., et au Marché à Blé.

D. 113. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 35 pièces, parchemin.

1603-1785. — Propriétés rurales des Ursulines de Bar-sur-Aube à Ambonville (Haute-Marne), Anglus (Haute-Marne), Argentolles (Haute-Marne), Bar-sur-Aube, Blumerey (Haute-Marne), Courcelles (commune de Bar-sur-Aube, Aube), Montiérender (Haute-Marne), Montier-en-l'Isle (Aube), Nully (Haute-Marne), Thil (Aube), Trémilly (Haute-Marne), Vauchonvilliers (Aube), Voigny (Aube) : — déclarations, baux, etc.

URSULINES DE BAR-SUR-SEINE.

D. 114. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1640-1777. — Protestation des maire et échevins de Bar-sur-Seine contre l'établissement des Ursulines dans leur ville. — Déclarations de biens adressées par les Ursulines de Bar-sur-Seine à l'assemblée du clergé de France. — État des biens mobiliers et immobiliers que Marguerite Du Rud cède aux Ursulines de Bar-sur-Seine à condition d'être fournie jusqu'à sa mort de tout ce qui est nécessaire à son grand âge. — Acquisitions et baux de biens à Avaleur, commune de Bar-sur-Seine (Aube).

D. 115. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1575-1746. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Bar-sur-Seine. — Achat par Pierre Coqueley, contrôleur et élu en l'Élection de Bar-sur-Seine, d'un jardin, lieu dit la Vieille-Halle, lequel jardin vendu par lui aux Ursulines devint l'emplacement de leur monastère. — Acquisition par les Ursulines de maisons, de tanneries, de jardins, de prés, de terres, de vignes, etc.

D. 116. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1566-1789. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Bar-sur-Seine. — Acquisitions, baux, procès-verbaux d'arpentage. — Vente d'une pièce de terre à Pierre Baudot, mesureur au grenier à sel de Bar-sur-Seine, par Jacques Drouyn, seigneur de La Fontaine, archer des gardes du corps du Roi, demeurant à Bar, etc.

D. 117. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 33 pièces, parchemin.

1531-1702. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Beurey et à Bourguignons (Aube). — Transport à Pierre Baudot, grand archidiacre de Troyes, par les Ursulines de Bar-sur-Seine d'une créance de mille livres sur Sézanne Quinot, femme de Louis de Mergey, écuyer, pour la dot d'Élisabeth et Huberte Dacolle, novices au monastère de Sainte-Ursule de Bar-sur-Seine (Pierre Baudot venait de vendre aux Ursulines un gagnage à Foolz, commune de Bourguignons).

D. 118. (Liasse.) — 23 pièces papier ; 11 pièces, parchemin.

1551-1289. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Bourguignons (Aube). — Vente de terre par Antoine Colombart, conseiller et avocat du Roi près le bailliage de Bar-sur-Seine, aux Ursulines de Bar, représentées par révérende mère Marie de Richebourg, dite des Anges, supérieure, et par sœur Anne Gérard, dite de Saint-Bernard, assistante, etc.

D. 119. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1646-1776. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Bragelonne et à Celles (Aube). — Vente d'un gagnage par Antoine Bordet, conseiller du Roi, son président en l'Élection de Tonnerre, aux Ursulines de Bar-sur-Seine acceptant par la révérende mère supérieure, dite de Saint-Bernard, sœur Marie de Vyenne, dite de Saint-Joseph, assistante, sœur Élisabeth Coqueley, dite de la Visitation, zélatrice et dépositaire, sœur Gabrielle Coqueley, dite de Saint-Jean, et sœur Marie de Richebourg, dite des Anges, religieuses discrètes, etc.

D. 120. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 21 pièces, parchemin.

1614-1760. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Jully-sur-Sarce (Aube). — Échanges entre ces religieuses et le sieur de Lausserois, prévôt de Bar-sur-Seine. — Vente de terres et de prés par Lazare Coqueley, maître particulier des eaux et forêts et contrôleur du domaine de Bar-sur-Seine, mandataire de Jean Coqueley son frère, conseiller au Parlement de Paris, à Edme Lorraine, élu en l'Élection de Bar, etc.

D. 121. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1571-1779. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Jully-sur-Sarce (Aube). — Baux, déclarations, etc. — Seigneurs de Jully-sur-Sarce au nom desquels les actes notariés sont rendus exécutoires : en 1571, Marie de Clèves,

marquise d'Isles ; — en 1593, haut et puissant prince Henri de Bourbon, pair de France, prince de Condé, marquis d'Isles. — Baron de Jully-sur-Sarce, en 1619, Jacques Vignier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, etc.

D. 122. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1661-1773. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Landreville (Aube). — Transport aux dites religieuses par Jean-Baptiste de Vienne, seigneur de Gevrolles, d'une créance de 200 livres hypothéquée par privilège sur une maison à Landreville. — Baux ; visite d'expert, etc.

D. 123. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1618-1773. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Magnant, à Marolles et à Merrey (Aube). — Anciens titres d'un gagnage situé à Magnant et acheté par ces religieuses en 1629. (Dans la suscription de l'un on lit le nom de Charles de Lenoncourt, chevalier, baron et seigneur de Colombé-les-Deux-Églises, Cerisières, Soncourt, Marbeville, Chassenay, Chervey, Bertignolles et Magnant, capitaine et gouverneur de la ville de Bar-sur-Aube en 1618.) — Baux de ce gagnage ; etc.

D. 124. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1633-1789. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Villemorien (Aube). — Achat de terres à Villemorien par Antoine Colombard, de qui ces terres vinrent aux Ursulines ; baux. — Échange entre les Ursulines et Bénigne-André Legendre, gentilhomme ordinaire chez le Roi, seigneur de Villemorien ; etc.

D. 125. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1637-1788. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Villy-en-Trode, Virey-sous-Bar et Vitry-le-Croisé (Aube). — Traité entre la révérende Mère Gérard dite de Saint-Bernard, supérieure, sœur Marie de Vienne, dite de Saint-Joseph, assistante, et sœur Claude Petit-Jean, dite de Saint-Jean-Baptiste, dépositaire, d'une part, Pierre Coqueley, conseiller en l'Élection de Bar-sur-Seine, et Élisabeth de Vienne, sa femme, d'autre part, qui, pour la dot de Jeanne Coqueley, leur fille, donnent au couvent de Sainte-Ursule de Bar-sur-Seine la moitié d'un gagnage de 42 journaux à Villy-en-Trode, etc.